

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

GREVE DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE : LA REMISE EN CAUSE DES DROITS DES DETENUS NE REGLERA PAS LA SITUATION DES PERSONNELS

Alain ANZIANI, sénateur de Gironde, au nom du Groupe socialiste, tient à exprimer sa compréhension à l'égard des revendications des surveillants, mais il déplore les conséquences de ces actions de blocage pour les personnes incarcérées.

Le Groupe socialiste exprime sa vive indignation après l'annonce par le Garde des Sceaux d'un moratoire sur l'application des règles pénitentiaires européennes. Renoncer aux droits fondamentaux des personnes détenues n'est absolument pas une solution pour améliorer la condition pénitentiaire !

Alain ANZIANI déplore le peu d'avancées consenties par le gouvernement lors des négociations avec l'intersyndicale. Les créations de postes annoncées seront largement insuffisantes, et le gouvernement refuse toujours obstinément d'accorder aux prisons françaises les moyens dont elles manquent cruellement. Alain ANZIANI condamne la provocation que constitue le recours systématique aux forces de l'ordre pour disperser brutalement les manifestants. Malgré la signature d'un protocole d'accord par deux des syndicats, le mouvement se poursuit dans certains centres de détention, reflétant le profond malaise de cette profession. Les personnes détenues seront les premières victimes de ces actions de blocage.

Alain ANZIANI exprime son accord avec le constat à l'origine des revendications de l'intersyndicale, qui estime que la surpopulation carcérale, résultant des aberrations de la politique pénale menée par le Gouvernement, est la principale cause de la dégradation des conditions de travail des surveillants. La condition des surveillants est le reflet de la condition des détenus. Les difficultés des uns ne pourront se régler au détriment des autres.

Alain ANZIANI et le Groupe Socialiste au Sénat dénoncent l'utilisation par Rachida Dati des **droits fondamentaux des personnes détenues comme variable d'ajustement dans ses négociations avec les syndicats**. L'annonce d'une « redéfinition du rythme de mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes », voire d'un « **moratoire** » **inquiètent tous ceux qui sont soucieux des droits des détenus**. Cette décision traduit, par ailleurs, le mépris de ce gouvernement pour le travail parlementaire. La loi pénitentiaire, discutée au Sénat et toujours en attente à l'Assemblée Nationale en dépit d'une déclaration d'urgence, devait transposer dans notre droit ces règles pénitentiaires, socle pour les droits des détenus.

Alain ANZIANI rappelle que, lors du débat parlementaire, le groupe Socialiste avait proposé par voie d'amendements la transposition directe de ces règles dans notre législation. Le gouvernement et la majorité s'y étaient systématiquement opposés. A l'occasion, les socialistes avaient également souligné que la proclamation de droits était insuffisante et que **la situation des prisons ne s'améliorerait pas si l'on refusait d'y consacrer les moyens nécessaires**.

Remise en cause des droits fondamentaux, refus des moyens nécessaires : on est loin de la promesse faite en 2007 d'une « grande loi pénitentiaire » qui mettrait fin à l'humiliation qu'est la condition carcérale pour notre République !

